



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE

■ 3, rue Dieudonné Costes
B.P. 40348
75625 Paris Cedex 13
■ Tél. 01 53 94 50 00
■ Fax 01 53 94 50 40

**Aux Clubs de Pro A et B
Messieurs et Dames**

Paris, le 17 juillet 2007

N°1223 / SPO. 0350 / PL / MB

COMMISSION SPORTIVE FEDERALE

Objet : Brûlage

Mesdames, Messieurs,

L'article 11.1 - page 78 des Règlements sportifs (édition 2007) indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division. ».

Les divisions Pro A et Pro B comportent 18 journées. Les divisions nationales 1, 2 et 3 comportent 14 journées et une journée des Titres à l'issue de la 2^{ème} phase. Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2007 / 2008 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission sportive fédérale.

N° Journée sous SPID	Pro A et Pro B Dames et Messieurs	Nationales 1 et 2 Dames Nationales 1, 2 et 3 Messieurs
1	11/09/2007	22/09/2007
2	25/09/2007	06/10/2007
3	09/10/2007	20/10/2007
4	23/10/2007	27/10/2007
5	06/11/2007	10/11/2007
6	20/11/2007	24/11/2007
7	04/12/2007	08/12/2007
8	18/12/2007	Exempt
9	08/01/2008	Exempt
Remise à zéro du brûlage		
13	Exempt	12/01/2008
14	22/01/2008	26/01/2008
15	05/02/2008	09/02/2008
16	12/02/2008	01/03/2008
17	04/03/2008	15/03/2008
18	25/03/2008	29/03/2008
19	08/04/2008	12/04/2008
20	29/04/2008	Titres – 1ère rencontre
21	13/05/2008	Titres – 2ème rencontre
22	27/05/2008	Titres – 3ème rencontre
23	Exempt	Titres – 4ème rencontre

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens des articles 11.1 et 38.3 des Règlements sportifs (exemple : le mardi 23 octobre 2007 et le samedi 27 octobre 2007 sont considérés comme une même journée).

Par déduction, un des 4 joueurs figurant sur la liste déposée et ne participant pas à la rencontre de Pro A ou de Pro B indiquée dans la première colonne de chaque tableau peut participer à la rencontre indiquée dans la deuxième colonne de la même ligne en équipe 2 et seulement dans cette équipe.

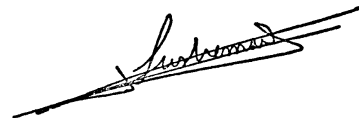
Lorsque les équipes de Pro A et de Pro B sont exemptes, seul 1 des 4 joueurs de la liste peut évoluer dans l'équipe 2 ; les 3 autres joueurs sont considérés comme figurant sur la feuille de rencontre (l'envoi de la feuille de rencontre n'est de ce fait pas nécessaire).

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne de chaque tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID.

Conformément aux règlements sportifs (article 11.1), la remise à zéro du brûlage intervient à la fin des rencontres aller pour la Pro A et la Pro B et à la fin de la 1^{ère} phase pour les nationales 1, 2 et 3.

- 1^{ère} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (cas des nationales 1, 2 et 3) ou rencontres aller dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 1 à 12.
- 2^{ème} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (cas des nationales 1, 2 et 3) ou rencontres retour dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 13 à 24.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Patrick LUSTREMANT
Président de la Commission
Sportive Fédérale